

SOLIDARITÉS

ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale

NOR : AFSA1630017A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.451-1 et R.451-1 ;

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.335-6 ;

Vu le décret du 24 décembre 2015 renouvelant les commissions professionnelles consultatives relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2014 modifié portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 8 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale est modifié comme suit :

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales des employeurs » :

- a) Les termes : « M. RABUT (Jacques) » sont supprimés.
- b) Les termes : « M. JOLY (Nicolas), titulaire » et « Mme CHAUDIER (Cécile), suppléante » sont remplacés par les termes : « Mme DELSAUT (Anaïs), titulaire » et « M. LOUREL (Maurice), suppléant ».
- c) Les termes : « GARELLO (Joëlle) » sont remplacés par les termes : « MOREAU (Noëlle) » et les termes : « ROSSI (Aurélien) » sont remplacés par les termes : « GARELLO (Joëlle) ».

Article 2

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des pouvoirs publics » :

- a) Les termes : « Mme MOSSAN (Pascale) » sont remplacés par les termes : « M. RONZEL (André) ».
- b) Les termes : « DANKO (Claire) » sont remplacés par les termes : « KALIFA (Virginie) ».
- c) Les termes : « Mme DJANI-TROUSSARD (Natacha) » sont remplacés par les termes : « M. CHARBIT (Mickaël) » et sont ajoutés les termes : « Mme PAPIN (Bénédictine), suppléante ».
- d) Les termes « M. RENDA (Jean-Michel) » sont remplacés par les termes : « GANS (Raphaël) ».
- e) Les termes : « ISAAC DE LEMOS (Maryvonne) » sont remplacés par les termes : « RAMOS (Martine) ».

Article 3

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales représentatives des salariés » :

- a) Les termes : « PATRIARCA (Filipa) » sont remplacés par les termes : « MOUGENOT (Aline) ».
- b) Les termes : « M. SACEDA (Patrice) » sont supprimés.

Article 4

Dans le paragraphe: « Au titre de la représentation des personnalités qualifiées »:

a) Les termes: « M. THIERRY (Michel), vice-président du Conseil supérieur du travail social (CSTS) » sont supprimés.

b) Les termes: « NOEL (Claude) » sont remplacés par les termes: « CANY (Olivier) ».

Article 5

À l'article 2 de l'arrêté du 8 septembre 2014 susvisé, les références « 2015 » sont remplacées par les références: « 2016 ».

Article 6

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 20 janvier 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
J.-P. VINQUANT